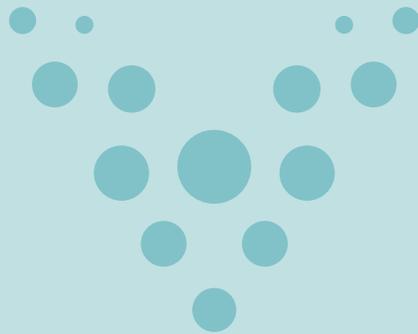


• CONGRÈS •

2021



VIRTUELLEMENT



SECTION 5:

Gouverner au sein d'un
Canada ouvert et juste

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE MESURES RÉPONDANT AUX APPELS À LA JUSTICE
DU RAPPORT FINAL DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES
AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Women's Commission • Hamilton West Ancaster Dundas • Brantford Brant NDP EDA • Esquimalt - Saanich - Sooke NDP •
Ottawa Centre • Vancouver East Victoria York-Simcoe

ATTENDU :

ATTENDU QUE le guide des politiques du NPD exige toujours que soit lancée une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; et

ATTENDU QUE le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées comporte 231 appels à la justice adressés à tous les ordres de gouvernement;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.5 h) soit remplacée par :

Demander au gouvernement d'élaborer une initiative fédérale coordonnée sur la violence faite aux femmes et aux jeunes autochtones et aux personnes bispituelles, notamment :

L'adoption et mise en œuvre immédiate de mesures répondant aux 231 appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

LA RELANCE ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES

United Steelworkers Local 5296 • University-Rosedale United Steelworkers (USW)

ATTENDU :

la pandémie de coronavirus et les mesures de lutte contre celle-ci ont creusé l'écart salarial entre les hommes et les femmes et la répartition préexistante des tâches entre les sexes en ce qui concerne l'éducation des enfants et le travail ménager non rémunéré;

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en place des mesures de relance économique qui augmentent les possibilités d'emploi des femmes, pour qu'il adopte des mesures claires et faciles à mettre en œuvre en matière d'équité salariale, et pour qu'il encourage l'éducation publique et d'autres formes de soutien (notamment le congé parental de type « à prendre ou à laisser ») afin de favoriser un partage égal des tâches ménagères et familiales dans les ménages composés de deux adultes.

LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Richmond-Arthabaska • Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le gouvernement libéral de Justin Trudeau avait promis, lors de la campagne électorale, de présenter rapidement un projet de loi reprenant à son compte le projet de loi C-262 déposé par l'ex-député NPD, Monsieur Roméo Saganash et qu'il n'en a rien fait.

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu de demander au NPD de faire pression sur le gouvernement libéral de Justin Trudeau afin qu'il dépose, dans le premier mois suivant la nouvelle session parlementaire, un projet de loi reprenant le projet de loi C-262 (42ième législature). À défaut de quoi le NPD déposerait à nouveau le projet de Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la déclaration des nations unies sur les peuples autochtones.

PARITÉ DES GENRES (ENCORE)

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

Considérant que la résolution 5-6-16 (Parité des genres) fut adoptée lors du Congrès fédéral du NPD (Edmonton 2016);

Considérant qu'aucun élément de cette résolution ne fut inclus dans le Cahier des Politiques du NPD.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté au cahier des Politiques du NPD l'énoncé suivant (dans la section 5; Gouverner au sein d'un Canada ouvert et juste);

Les néo-démocrates veulent :

- le rétablissement du financement public des partis politiques;
- qu'on bonifie, par une prime à l'urne, le financement des partis politiques ayant présenté au moins 50 % de candidatures féminines;
- qu'on bonifie, par une seconde prime à l'urne, le financement des partis politiques ayant fait élire au moins 40 % de députation féminine.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RENOUVELER LA DÉMOCRATIE CANADIENNE

London North Centre • Cowichan Malahat Langford • Montarville Vaudreuil-Soulanges • York Centre • Battlefords--Lloydminster
Federal NDP Riding Association • Electoral District Association Barrie-Innisfil riding • Richmond Hill EDA • Parkdale-High Park
EDA • Burnaby North--Seymour • Eglinton-Lawrence • Peterborough Kawartha NDP • North Vancouver • Hamilton West Ancaster
Dundas • Windsor-Tecumseh • Ottawa-Vanier • Saskatoon-University • Vancouver Granville • Fredericton • Ottawa Centre •
Hamilton Centre • Vancouver East • Etobicoke-Lakeshore • Northumberland Peterborough Sol • London Fanshawe

ATTENDU :

ATTENDU que la plateforme fédérale du NPD pour 2019 promettait une assemblée citoyenne indépendante pour recommander la meilleure façon de mettre en place pour les prochaines élections l'engagement de longue date du NPD en faveur d'un système mixte avec compensation proportionnelle;

Et ATTENDU que le scrutin à listes bloquées ne permet pas aux électeurs de tenir les députés individuellement responsables ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST DONC RÉSOLU QUE la section 5.2 (a) et (b) du fonds des politiques soit remplacée par :

Les néo-démocrates croient en :

- a. la réforme du système électoral canadien par le biais d'un système mixte avec compensation proportionnelle avec des listes ouvertes régionales ;
- b. à la création d'une assemblée citoyenne non partisane, dotée de ressources suffisantes et choisie au hasard, représentative de la population canadienne, chargée de recommander la conception de ce système mixte, et à la garantie que, dans les 18 mois suivant son entrée en fonction, un gouvernement fédéral canadien néo-démocrate (minoritaire ou majoritaire) créera cette assemblée, veillera à ce que l'assemblée fasse rapport et à ce qu'une loi adoptant les recommandations de l'assemblée soit en vigueur lors des prochaines élections.

Comme vous pouvez le voir, cette résolution remplace une section du fonds des politiques de 2018.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

London and District Labour Council

ATTENDU :

ATTENDU que le gouvernement conservateur a démantelé le système de financement public des partis politiques ; ATTENDU que le financement public des partis politiques est le meilleur moyen de limiter le pouvoir de l'argent sur les résultats d'un vote ;

ATTENDU qu'une modification du système de vote, si elle n'est pas accompagnée d'un nouveau mode de financement des partis politiques, ne permettra pas de répartir le pouvoir de manière égale entre tous les citoyens ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'engage à restaurer entièrement le financement public des partis politiques.

05-07-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

JOHN A. MACDONALD

Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ) • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

CONSIDÉRANT que Sir John A Macdonald a été l'architecte d'une politique de génocide visant les peuples autochtones ainsi qu'un contributeur important à la Confédération et au développement initial du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates appuient la fin de la commémoration héroïque de Macdonald et visent plutôt à présenter aux Canadiens une vision nuancée et holistique du premier premier ministre du Canada en travaillant avec les municipalités pour retirer les statues de Macdonald des espaces publics et les exposer plutôt dans des musées.

05-08-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DE LA RAFLE DES ANNÉES 60

Guelph NDP EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le retrait des enfants autochtones de leurs familles dans le cadre de la rafle des années 60 était une forme de génocide culturel ;

et ATTENDU que : une compensation est due aux personnes touchées par la rafle; une grande partie de cette compensation reste bloquée dans les tribunaux et le « Héritage de la rafle des années 60 au Canada » apporte le soutien nécessaire aux demandeurs

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD demande au gouvernement fédéral de fournir, aux bureaux provinciaux appropriés, toutes les ressources nécessaires pour vérifier et traiter les demandes des demandeurs ; et il est en outre résolu que :

un gouvernement du NDP s'assure que toutes les sommes versées au titre des règlements soient versées sans plus tarder ;

et qu'il soit en outre résolu que :

le NPD travaillera avec « Héritage de la rafle des années 60 au Canada » pour défendre les survivants de la « rafle des années 60 ».

05-09-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

JOYCE ECHAQUAN

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA • Richmond-Arthabaska

ATTENDU :

Étant donné que le décès de Madame Joyce Echaquan (survenu le 28 septembre 2020) et ses révélations montrent les effets criminels en santé du racisme systémique.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE NPD réclame en urgence au gouvernement de Justin Trudeau de fournir aux hôpitaux qui desservent, par leur proximité, des populations autochtones en réserve ou en milieu urbain, la subvention récurrente indispensable à une offre de services hospitaliers adaptés à leurs cultures, à leurs modes de vie et à leurs langues, avec interprète si nécessaire.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'ajouter cette demande au cahier des politiques du Nouveau Parti démocratique du Canada.

05-10-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ACTION POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE SEXISTE

United Steelworkers Local 5296 • United Steelworkers (USW)

ATTENDU :

Les femmes, les jeunes filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada continuent de subir des taux inacceptables de violence domestique et sexuelle; ET ATTENDU QUE le Canada est l'un des rares pays industrialisés à ne pas avoir de plan national pour coordonner les services et les programmes visant à mettre fin à la violence sexiste;

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte et mette en œuvre un plan d'action national intersectoriel et bien financé sur la violence sexiste, conformément à l'appel réitéré de Women's Shelters Canada/Hébergement femmes Canada.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il travaille sincèrement avec les organisations de femmes autochtones et les expert-e-s juridiques autochtones afin d'élaborer un plan d'action national parallèle concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées qui réponde aux appels à la justice de l'Enquête nationale.

RESTITUTION DES TERRES

Guelph NDP EDA • Parkdale-High Park EDA • York Centre • Brantford Brant NDP EDA • Saint Boniface--Saint Vital • Alfred-Pellan EDA • Winnipeg Centre • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ) • Burnaby North--Seymour • York-Simcoe • Toronto-St. Paul's • Regina--Qu'Appelle Federal NDP Riding Association • Ottawa-Vanier • Eglinton-Lawrence • Don Valley East Federal NDP • York South - Weston • Etobicoke-Lakeshore NDP • Vancouver Granville • Ottawa Centre • Pickering-Uxbridge NDP • Davenport NDP EDA • Women's Commission • Hamilton Centre • Victoria • Laurier-Sainte-Marie • Saskatoon-University • Glengarry-Prescott-Russell

ATTENDU :

ATTENDU qu'il existe un large consensus parmi les dirigeants et les universitaires autochtones sur la nécessité d'étendre l'assise territoriale et la juridiction des autochtones pour assurer l'épanouissement de leurs pratiques économiques, sociales et culturelles ;

ATTENDU que les universitaires et les militants autochtones utilisent le terme « restitution des terres » pour désigner une telle expansion de l'assise territoriale et de la juridiction.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute ce qui suit à la section 5.7 du fonds des politiques :
5.7h Agir en vertu du principe de restitution des terres en recherchant activement et en poursuivant toutes les possibilités de restitution des terres de la Couronne et de restauration de la juridiction autochtone aux nations autochtones.

PROMOUVOIR NOTRE CULTURE AU 21E SIÈCLE

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

Considérant que les gouvernements libéraux et conservateurs successifs n'ont cessé de compromettre la culture québécoise;

Considérant que le Québec mérite un partenaire fédéral qui consulte le gouvernement du Québec et reconnaît le droit de regard du Québec en termes de culture et communications, ainsi que sur les ententes concernées;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu qu'un gouvernement néo-démocrate consultera le milieu de la culture en vue d'ouvrir des discussions avec le gouvernement du Québec sur son autonomie culturelle et sur le transfert de pouvoir et de financement en matière de culture, tout en maintenant la part historique du financement fédéral.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

BESOIN D'INTERNET À HAUT DÉBIT DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES, ISOLÉES ET AUTOCHTONES

Saint Boniface--Saint Vital • Pickering-Uxbridge NDP • Esquimalt - Saanich - Sooke NDP • Ottawa Centre York-Simcoe Victoria

ATTENDU :

ATTENDU QUE la Covid-19 a obligé de nombreux étudiant·e·s à terminer leur scolarité en ligne

ATTENDU QUE l'accès aux services médicaux à distance, tels que les rendez-vous chez le médecin et la santé mentale, est facilement accessible aux personnes qui disposent d'une connexion internet à haut débit et;

ATTENDU QUE les communautés isolées, rurales et autochtones ont déjà un accès inéquitable aux services, tels que l'internet;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD réponde immédiatement au besoin d'Internet à haute débit dans les communautés rurales, isolées et autochtones, ainsi que de la formation nécessaire pour maintenir l'Internet à haut débit

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD aide les communautés autochtones à élaborer leurs propres stratégies communautaires en matière de services à large bande

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

DROIT À UN MOYEN DE SUBSISTANCE CONVENABLE POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DES PROVINCES MARITIMES DU CANADA

Kings Hants Nova Scotia • York South - Weston

ATTENDU :

les traités signés par les peuples autochtones des Maritimes leur ont accordé le droit à la pêche dans le but d'assurer un moyen de subsistance convenable et ont été confirmés par la Cour suprême du Canada dans « l'arrêt Marshall » (1999)

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD fédéral demande aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de remplir leurs obligations en vertu des traités de vivre en paix et en amitié en consultant immédiatement les dirigeants autochtones des Maritimes afin de mettre en œuvre leur droit à la pêche dans le but d'assurer un moyen de subsistance convenable. Cela fait partie de l'application d'un cadre de réconciliation tel qu'il figure dans les appels à l'action du rapport de la CVR de 2015.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RECONNAÎTRE LES ACCORDS DATANT D'AVANT LA CONFÉDÉRATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Brantford Brant NDP EDA Ottawa Centre Victoria

ATTENDU :

ATTENDU QUE les traités et les relations avec les peuples autochtones datant d'avant la Confédération constituent l'ossature du Canada; et

ATTENDU que l'alliance et la conclusion de traités avec le peuple Haudenosaunee entraînent des obligations et des responsabilités particulières; et

ATTENDU que le non-respect des droits fonciers des Haudenosaunee a perpétué leur marginalisation économique et sociale, dégradant ainsi les relations entre le Canada et les Haudenosaunee;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD reconnaisse l'alliance historique et contemporaine du peuple Haudenosaunee avec le Canada; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD rajoute à la section 5.7 du guide des politiques ce qui suit :

5.7h lorsque le Canada n'a pas affirmé le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones d'un territoire donné ou n'a pas résolu les différends historiques concernant les revendications territoriales de tiers, que l'aménagement du terrain soit retardé jusqu'à ce que le consentement ou l'accommodation soit affirmé.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES NATIONS AUTOCHTONES

Ottawa Centre

ATTENDU :

ATTENDU QUE l'indépendance énergétique est un objectif pour les Canadiennes et Canadiens ainsi que les autres pays du monde

ATTENDU QUE le manque d'indépendance énergétique continue d'appauvrir les nations autochtones

ATTENDU QUE les communautés autochtones luttent pour le contrôle économique de leurs intérêts

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne les nations autochtones dans leurs efforts pour investir dans l'énergie verte et l'indépendance énergétique par rapport aux sociétés extérieures.

05-17-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RÉCONCILIATION

United Steelworkers Local 5296 University-Rosedale United Steelworkers (USW)

ATTENDU :

La qualité et la sécurité de vie des peuples autochtones sont nettement inférieures à celles des autres Canadiennes et Canadiens;

ET ATTENDU QUE le Canada n'a pas encore mis en œuvre les recommandations de la CVR ou de la DNUDPA;

IL EST RÉSOLU QUE :

Que la section 5.7 b) soit modifiée comme suit :

Mettre en œuvre les 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada; mettre en œuvre l'intégralité de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du principe de Jordan; et présenter un rapport annuel au Parlement et au peuple canadien sur les progrès.

05-18-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RÉUNIONS VIRTUELLES/HYBRIDES DU PARLEMENT

Vancouver East

ATTENDU :

les réunions virtuelles/hybrides du Parlement

Éliminent les déplacements et la dépendance à l'égard des ressources pétrolières telles que l'essence et le carburant nécessaires pour se rendre à Ottawa, œuvrant ainsi en faveur d'une économie plus verte

Présentent des avantages pour les politiciens et politiciennes, en particulier les personnes handicapées, les femmes et les personnes ayant des responsabilités de soins, qui doivent souvent assumer la double charge de travail de la vie domestique, de l'éducation des enfants

ET du travail d'élu-e. De plus, tous les élu-e-s pourront profiter d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à cette résolution.

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD fasse une déclaration pour que le Parlement fédéral continue à se réunir de façon permanente en utilisant un format virtuel/hybride.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RECONNAISSANCE DES TRAITÉS DATANT D'AVANT LA CONFÉDÉRATION, DES TRAITÉS NUMÉROTÉS ET DES ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Central Okanagan Similkameen Nicola

ATTENDU :

ATTENDU QUE le NPD veut construire une relation de nation à nation avec les Premières Nations et reconnaît le droit inhérent à l'autodétermination et aux droits établis par les traités; et

ATTENDU QUE les peuples autochtones affirment depuis longtemps que leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comprend l'administration des terres et des eaux; et

ATTENDU QUE les peuples autochtones ont une relation distincte avec le Canada, qui comprend des droits établis par des traités;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD modifie la section 5.7 c du guide des politiques :

5.7c le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris la gouvernance héréditaire, et les droits établis dans les traités historiques datant d'avant la Confédération, les traités numérotés et les ententes d'autonomie gouvernementale.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD rajoute à la section 5.7 du guide des politiques ce qui suit :

5.7h Les peuples autochtones ont le droit inhérent au consentement libre, préalable et informé concernant tout aménagement de leurs terres et de leurs eaux traditionnelles.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ATTEINDRE UNE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU CANADA

Niagara Centre NDP Federal Riding Association

ATTENDU :

ATTENDU qu'un système électoral majoritaire à un tour peut aboutir à ce qu'un parti obtienne 100 % du pouvoir avec nettement moins de 50 % des voix, ce qui entraîne une situation de minorité et prive les Canadiens de la représentation d'une personne pour laquelle ils ont voté

ATTENDU que le Comité permanent de la réforme électorale a présenté un rapport complet en 2016,

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST DONC RÉSOLU QUE le NPD du Canada inclue dans sa plateforme pour les prochaines élections fédérales la mise en œuvre de la représentation proportionnelle mixte pour les élections générales suivantes,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la plateforme comporte l'exigence qu'après deux élections à la proportionnelle, un référendum soit organisé afin que les Canadiens puissent voter en faveur de la représentation proportionnelle ou du scrutin majoritaire à un tour comme système électoral privilégié à partir de maintenant,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada ne conclurait une coalition, ou un accord de confiance et d'approvisionnement, qu'avec un autre parti à condition que celui-ci s'engage à mettre en œuvre la représentation proportionnelle telle que décrite ci-dessus.

PLACE DU FRANÇAIS DANS LA CONSTITUTION

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

Considérant que le français est au cœur de l'identité québécoise, dont la particularité a été reconnue par la Déclaration de Sherbrooke du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD croit que toute modification de la Constitution du Canada devrait inclure la reconnaissance du français comme langue officielle et commune de la nation québécoise, ainsi que la responsabilité du gouvernement fédéral de soutenir le gouvernement du Québec dans la protection et la promotion du français, tout en reconnaissant le droit des autochtones de revendiquer leurs droits linguistiques.

TRANSPARENCE DU BUREAU DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Kildonan St. Paul EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le gouverneur général du Canada a pour rôle unique de représenter notre chef d'État sur le sol canadien, un rôle qui exige dignité et respect pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris les travailleurs et travailleuses;

ATTENDU qu'un comité chargé de conseiller le Premier ministre sur la nomination du gouverneur général du Canada avait été créé précédemment, mais que le gouvernement libéral n'y a pas eu recours, ce qui a donné lieu à une recommandation de nomination inappropriée;

ATTENDU que des sources médiatiques ont rapporté que l'ancienne gouverneure générale Julie Payette n'avait pas fait l'objet de suffisamment de contrôles avant de prendre le poste, notamment des rapports indiquant que le bureau du Premier ministre n'avait pas effectué de vérifications auprès d'anciens employeurs avant sa nomination au poste;

ATTENDU que les employé·e·s de Mme Payette ont déclaré avoir subi des années d'abus et un lieu de travail toxique, dont une grande partie a été ignorée par ce gouvernement;

ATTENDU que ce comportement est en contradiction flagrante avec le comportement ATTENDU de la part d'un représentant du chef de l'État canadien et qu'il est inacceptable pour tout employeur;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD condamne l'absence d'examen du gouvernement libéral lors du processus de nomination de Mme Payette;

Il est en outre résolu que le NPD plaide en faveur d'un processus plus transparent lors de la recommandation du Premier ministre pour la nomination du gouverneur général du Canada, y compris le retour d'un comité indépendant chargé de conseiller le Premier ministre;

Il est en outre résolu que le NPD préconise une surveillance accrue du poste, dont un bureau des ressources humaines indépendant du contrôle direct du gouverneur général.

FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

ATTENDU que plus de 50% de la population des Premiers Peuples vivent hors réserve suite à la précarité des conditions où vivent encore de nombreuses communautés autochtones;

ATTENDU que les Autochtones hors réserve restent sous la tutelle du gouvernement fédéral;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il accorde un financement et des moyens suffisants et autogérés, autant matériels qu'humains, aux organismes communautaires autochtones, qui œuvrent en milieux urbains, afin de soutenir spirituellement, de former professionnellement et d'intégrer socialement les Autochtones qui vivent hors de leur communauté.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Brampton Centre

ATTENDU :

ATTENDU que le premier ministre Justin Trudeau avait promis en 2015 que ce serait la dernière élection avec le scrutin majoritaire à un tour, il a ensuite rejeté les recommandations du Comité de réforme électorale de 2017.

ATTENDU qu'un sondage Angus Reid réalisé en juin 2019 a montré que 90 % des Canadiens étaient d'accord pour que les partis politiques coopèrent et fassent des compromis.

ATTENDU que la plateforme du NPD fédéral de 2019 déclarait « Nous établirons une assemblée citoyenne indépendante pour recommander la meilleure façon de mettre en place la représentation proportionnelle ».

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu qu'il est temps pour le NPD d'agir sur sa politique, adoptée par le congrès national en 2018, selon laquelle le NPD doit faire de la représentation proportionnelle une condition de soutien à tout gouvernement minoritaire.

Et il est également résolu qu'un gouvernement néo-démocrate doit mettre en place une représentation proportionnelle mixte dès son élection au gouvernement du Canada

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ALLIANCE PONCTUELLE POUR COLLABORER AVEC LE PARTI VERT DU CANADA (DIRECTIVE)

Vaudreuil-Soulanges Spadina-Fort York Cumberland-Colchester EDA • Central Okanagan Similkameen Nicola • Kootenay-Columbia EDA • Mission-Matsqui-Fraser Canyon EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le NPD et le Parti Vert ont des vues similaires sur les priorités clés ;

ATTENDU qu'il existe de nombreuses circonscriptions où le candidat du NPD ou des Verts serait plus compétitif si un des deux camps se retirait ; et

ATTENDU que le NPD pourrait bénéficier d'un accord de coopération avec le Parti Vert.

IL EST RÉSOLU QUE :

QUE la direction du Nouveau Parti démocratique du Canada consulte la direction du Parti Vert du Canada sur la possibilité d'une alliance unique, équitable et mutuellement avantageuse, à l'approche des prochaines élections fédérales et/ou d'une élection ultérieure.

QUE des priorités politiques communes relatives à la réforme électorale, à l'action climatique et à la justice sociale soient identifiées et que les partis s'engagent à les poursuivre en collaboration lors de la prochaine législature.

QUE l'accent soit mis sur les circonscriptions où la collaboration ferait la plus grande différence possible et où les associations de circonscription locales sont favorables à la collaboration.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

CRÉATION D'UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE NATIONALE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Spadina-Fort York • Northumberland—Peterborough South • York Centre

ATTENDU :

La plateforme fédérale du NPD pour 2019 promettait une assemblée citoyenne indépendante pour recommander la meilleure façon de mettre en place l'engagement de longue date du NPD en faveur du système mixte avec compensation proportionnelle pour les prochaines élections;

Et ATTENDU que le scrutin à listes bloquées ne permet pas aux électeurs et aux électrices de demander à chaque député·e de leur rendre des comptes;

IL EST RÉSOLU QUE :

les sections 5.2 (a) et (b) du guide des politiques soient remplacées par l'énoncé suivant :

Les néo-démocrates veulent :

- a. réformer le système électoral du Canada en instaurant un système mixte avec compensation proportionnelle avec des listes de parti ouvertes;
- b. créer une assemblée citoyenne non partisane, dotée de ressources suffisantes et sélectionnée au hasard, représentative de la population canadienne, chargée de recommander les éléments de conception du système électoral amélioré, et veiller à ce que, dans les 18 mois suivant son entrée en fonction, un gouvernement fédéral canadien néo-démocrate (minoritaire ou majoritaire) crée cette assemblée, s'assure qu'elle fasse rapport et qu'une loi adoptant les recommandations de l'assemblée soit en vigueur lors des prochaines élections.

ABANDON DU POSTE DE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

York-Simcoe

ATTENDU :

Le poste de gouverneur général est un vestige anachronique du statut colonial, et

Le maintien de ce Bureau représente une dépense énorme et injustifiée, et

Les fonctions nécessaires prescrites peuvent être adoptées de manière convenable et avec plus de compétence par le juge en chef de la Cour suprême, comme le montrent les cas où le poste était vacant.

IL EST RÉSOLU QUE :

Qu'un gouvernement du NPD ne fasse aucune nomination au poste de gouverneur général, mais confie les fonctions parlementaires nécessaires, limitées à la convocation, la prorogation et la dissolution du Parlement et à l'octroi de la sanction royale aux projets de loi, au juge en chef de la Cour suprême.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ET LE SYSTÈME MIXTE AVEC COMPENSATION PROPORTIONNELLE

London West

ATTENDU :

ATTENDU que la plateforme fédérale du NPD pour 2019 promettait une assemblée citoyenne indépendante pour recommander la meilleure façon de mettre en place l'engagement de longue date du NPD en faveur du système mixte avec compensation proportionnelle pour les prochaines élections;

Et ATTENDU que le scrutin à listes bloquées ne permet pas aux électeurs et aux électrices de demander à chaque député·e de leur rendre des comptes;

IL EST RÉSOLU QUE :

Les néo-démocrates veulent :

- a. réformer le système électoral du Canada en instaurant un système mixte avec compensation proportionnelle avec des listes de parti ouvertes;
- b. créer une assemblée citoyenne non partisane, dotée de ressources suffisantes et sélectionnée au hasard, représentative de la population canadienne, chargée de recommander les éléments de conception de ce système mixte avec compensation proportionnelle, et veiller à ce que, dans les 18 mois suivant son entrée en fonction, un gouvernement fédéral canadien néo-démocrate (minoritaire ou majoritaire) crée cette assemblée, s'assure qu'elle fasse rapport et qu'une loi adoptant les recommandations de l'assemblée soit en vigueur lors des prochaines élections.

05-29-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

PERMETTRE LE PARTAGE D'EMPLOI POUR LES DÉPUTÉS

Kootenay-Columbia EDA • Women's Commission • Glengarry-Prescott-Russell

ATTENDU :

ATTENDU que les femmes et les personnes en situation de handicap sont sous-représentées à la Chambre des communes ;

ATTENDU que les femmes continuent à assumer une charge disproportionnée de soins au Canada ;

ATTENDU que l'horaire et les déplacements généralement exigés des députés empêchent de nombreuses personnes en situation de handicap ou ayant des responsabilités de soins de solliciter une fonction ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD propose une réforme électorale permettant à deux candidats de se présenter en partenariat, d'un commun accord, pour un seul siège à la Chambre des communes et, s'ils sont élus, de se partager les responsabilités et la rémunération ;

Il est en outre résolu que le NPD demande instamment au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'étudier la proposition.

05-30-20

PRIORITÉ 0

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ABOLITION DE LA MONARCHIE

Windsor-Tecumseh

ATTENDU :

ATTENDU que le Canada est une démocratie mûre et un pays indépendant;

ATTENDU que les actions de l'ancienne gouverneure générale Julie Payette ont confirmé la nature dysfonctionnelle de la fonction de gouverneur général;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le NPD fera de la lutte pour un chef d'État canadien qui représente véritablement la nation une priorité;

Le Parti fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il commence à travailler à l'abolition de la monarchie au Canada après la mort de l'actuelle reine du Canada, Sa Majesté Elizabeth II.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Beaches-East York

ATTENDU :

ATTENDU qu'un sondage d'Angus Reid réalisé en juin 2019 a montré qu'une proportion incroyable de 90 % des Canadiens et Canadiennes étaient d'accord avec la déclaration suivante :

« Un système électoral doit encourager les partis à coopérer et à faire des compromis afin que les politiques importantes qui sont adoptées au Parlement reflètent le soutien de plus de 50% des Canadiens et Canadiennes. »

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu qu'il est temps pour le NPD d'agir sur sa politique, adoptée par le Congrès national de 2018, selon laquelle le NPD doit faire de la représentation proportionnelle une condition de son soutien envers tout gouvernement minoritaire.

Et il est en outre résolu qu'un gouvernement néo-démocrate doit mettre en œuvre la représentation proportionnelle dès son élection au gouvernement du Canada.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU VOTE

London and District Labour Council • London Fanshawe

ATTENDU :

ATTENDU qu'il y a 6 fuseaux horaires au Canada ;

ATTENDU que lors des deux dernières élections générales au Canada, les premiers résultats de l'Est ont été publiés avant la fermeture des bureaux de vote dans l'Ouest du Canada

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la section 5.2 du fonds des politiques du NPD : g Défendre l'équité du vote de tous les Canadiens en interdisant à Élections Canada de publier les résultats des élections avant la fermeture de tous les bureaux de vote à l'échelle nationale.

ÉTENDRE LE DROIT DE VOTE MUNICIPAL AUX RÉSIDENTS PERMANENTS

Barrie-Innisfil

ATTENDU :

ATTENDU que la majorité des immigrants vivent dans les villes et villages du Canada ;

ATTENDU que des centaines de milliers de résidents permanents canadiens paient des taxes foncières municipales, dépendent des services municipaux, mais sont exclus de l'élection des dirigeants de leur communauté ;

ATTENDU que les immigrants devraient avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques municipales de leurs villes et villages ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD devienne le premier parti politique canadien à soutenir en principe le droit de vote municipal pour les résidents permanents ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD explore la portée de la politique fédérale dans les trois territoires du Canada, afin d'étendre le droit de vote des résidents permanents aux élections locales territoriales ;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD explore des moyens de promouvoir le droit de vote municipal des résidents permanents dans les dix provinces, qui ont constitutionnellement compétence sur les affaires municipales ;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD recherche et soutienne des mécanismes permettant d'inclure les municipalités dans l'intergouvernemental

ABROGER LA LOI DE CLARIFICATION

Spadina For York • Winnipeg Centre

ATTENDU :

ATTENDU que la Loi de clarification fédérale du gouvernement libéral accorde au Parlement le droit unilatéral de déterminer, après coup, si un futur vote référendaire pour la souveraineté du Québec a une majorité suffisante et une question suffisamment claire, et constitue donc une violation flagrante du droit national du Québec à l'autodétermination;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse activement campagne pour l'abrogation de la Loi de clarification.

LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS

York South - Weston

ATTENDU :

Le gouvernement fédéral actuel, en contradiction avec le Canada, en tant qu'État du Commonwealth, en tant que monarchie constitutionnelle, en tant que nation de citoyens dont les droits et obligations forment la common law, n'a pas réussi à résoudre les divergences qui existent et qui découlent de notre première et principale action en justice indépendante, à savoir l'abolition de l'esclavage en 1833, divergences qui existent malgré la reconnaissance légale de nos racines autochtones dans les traités et statuts dérivés de nos origines en tant que monarchie constitutionnelle, et en tant que nation de common law dont les droits et obligations des citoyens ne sont tautologiques;

IL EST RÉSOLU QUE :

La première action et le premier budget consisteront à établir un acte de résolution, qui comprendra :

Le lieu de rencontre, physique et technique, pour permettre

- aux personnes d'origine autochtone d'avoir la possibilité et les moyens de considérer la concomitance de la citoyenneté autochtone comme faisant partie intégrante de la common law;
- aux communautés de reconnaissance autochtone d'avoir la possibilité et les moyens de répondre aux besoins et aux objectifs de la communauté en comparaison avec toutes les autres communautés au Canada, et entre elles;

les questions de gouvernance autochtone qui sont actuellement traitées dans le cadre de la définition légale du statut de province;

Le remplacement, l'annulation ou l'amélioration de tous les organes, statuts, règlements ou définitions juridiques actuels, et du budget, liés aux affaires autochtones lorsque le débat oral se fait par les voies ci-dessus;

La reconnaissance des moyens pour y parvenir doit comprendre un budget fixe conforme aux lignes directrices pour la reconnaissance actuelle d'une « province », avec le total actuel des dépenses du gouvernement fédéral pour les « affaires autochtones » et avec les dépenses actuelles par habitant pour les personnes déclarant être autochtones, que ce soit dans les communautés existantes ou au sein de la population générale;

Reconnaissance globale des trois premiers points à connaître par le débat oral et l'élection libre des personnes qui y sont désignées.

SOUTENIR 1492 LAND BACK LANE

Brantford-Brant NDP and BC/NDP Aboriginal Commission • Davenport NDP EDA

ATTENDU :

ATTENDU QUE le Canada n'a pas respecté ses obligations conventionnelles en tant qu'allié du peuple Haudenosaunee et des peuples autochtones;

ATTENDU QUE les différends relatifs aux terres et à leur aménagement découlent de l'incapacité du Canada à mettre en place un mécanisme juste et efficace qui intègre les droits autochtones issus de traités dans l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE l'incapacité à maintenir un système et une structure légale qui respectent les droits ancestraux et les droits issus de traités n'a pas laissé aux peuples autochtones de véritables moyens autres que l'action directe pour protéger les terres et les eaux;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne le travail de 1492 Land Back Lane en :

Dénonçant la criminalisation des peuples autochtones qui s'opposent à l'aménagement non désiré de leurs territoires; et

Reconnaissant l'appel à un moratoire sur de nouveaux aménagements dans les Terres de Haldimand.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME SUR MIKISEW FIRST NATION VS CANADA*Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC***ATTENDU :**

Considérant que la décision de la cour suprême du 10 octobre sur Mikisew First Nation v Canada va à l'encontre des principes de l'article 35 de la constitution et n'est pas conforme à la jurisprudence;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD critique de manière ferme la décision de la cour suprême sur Mikisew First Nation vs Canada;

Il est en outre résolu qu'un gouvernement NPD reconnaisse et renforce l'obligation de consulter les communautés autochtones dans tous les aspects du processus législatif.

POUR UNE JUSTICE DE RÉPARATION ET DE GUÉRISON*Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec) ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA***ATTENDU :**

ATTENDU que le système pénal canadien encombre les prisons pour des sanctions à des «crimes» relativement mineurs et contribue plus au développement de la criminalité qu'à la réinsertion dans la société;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD, en s'inspirant de coutumes et systèmes juridiques autochtones, presse le gouvernement fédéral à modifier le Code criminel, de sorte que l'attribution des peines soit orientée dans une perspective de réparation et de restauration des biens, ainsi que dans une perspective de guérison et de réinsertion des personnes, et non pas dans la perspective actuelle de punition et d'isolation ou d'exclusion.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

RECONNAISSANCE DES TRAITÉS DATANT D'AVANT LA CONFÉDÉRATION, DES TRAITÉS NUMÉROTÉS ET DES ENTENTES D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Ottawa Centre

ATTENDU :

ATTENDU QUE le NPD veut construire une relation de nation à nation avec les Premières Nations et reconnaît le droit inhérent à l'autodétermination et aux droits établis par les traités; et

ATTENDU QUE les peuples autochtones affirment depuis longtemps que leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comprend l'administration des terres et des eaux; et

ATTENDU QUE les peuples autochtones ont une relation distincte avec le Canada, qui comprend des droits établis par des traités;

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD modifie la section 5.7 c du guide des politiques :

5.7c le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris la gouvernance héréditaire, et les droits établis dans les traités historiques datant d'avant la Confédération, les traités numérotés et les ententes d'autonomie gouvernementale.

le NPD rajoute l'énoncé suivant à la section 5.7 du guide des politiques :

5.7h Les peuples autochtones ont le droit inhérent au consentement libre, préalable et informé concernant tout aménagement de leurs terres et de leurs eaux traditionnelles.

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

ASSEMBLÉE CITOYENNE POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Vancouver East

ATTENDU :

Le NPD croit que la meilleure façon d'obtenir une réforme électorale est de partir d'un processus transparent, incluant une grande participation citoyenne.

IL EST RÉSOLU QUE :

le paragraphe 5.2(b) actuel soit remplacé par :

que la réforme électorale soit assurée par les recommandations contraignantes d'une assemblée citoyenne non partisane et représentative de la population canadienne

AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RÉFORME ÉLECTORALE

Oxford

ATTENDU :

le scrutin à listes bloquées ne permet pas aux électeurs et aux électrices de demander à chaque député-e de leur rendre des comptes;

IL EST RÉSOLU QUE :

a. réformer le système électoral du Canada en instaurant un système mixte avec compensation proportionnelle avec des listes de parti ouvertes;

b. créer une assemblée citoyenne non partisane, dotée de ressources suffisantes et sélectionnée au hasard, représentative de la population canadienne, chargée de recommander les éléments de conception du système électoral amélioré, et veiller à ce que, dans les 18 mois suivant son entrée en fonction, un gouvernement fédéral canadien néo-démocrate (minoritaire ou majoritaire) crée cette assemblée, s'assure qu'elle fasse rapport et qu'une loi adoptant les recommandations de l'assemblée soit en vigueur lors des prochaines élections.

GARANTIR LE PAIEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

York-Simcoe

ATTENDU :

78% des divorces nécessitent l'exécution des ordonnances alimentaires et que 93% des ordonnances ne concernent que des pensions alimentaires pour enfants, le NPD doit s'engager à créer un système de paiement cohérent et stable dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, réduisant ainsi les conflits familiaux, le risque d'itinérance et les frais pour notre système de santé et nos tribunaux de la famille;

IL EST RÉSOLU QUE :

Un gouvernement néo-démocrate doit modifier la Loi sur le divorce, la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions (LSADP) et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (LAEOEF) en conséquence afin de restructurer les services et les systèmes des programmes d'exécution des pensions alimentaires (PEOA) dans l'ensemble du pays pour assurer la stabilité et la cohérence des paiements et des arriérés de pension alimentaire faisant l'objet d'ordonnances du tribunal de la famille afin de remédier à la pauvreté infantile. Le programme obligatoire permettra de s'assurer que le gouvernement effectue les paiements aux bénéficiaires conformément aux ordonnances, puis recouvre les fonds ordonnés auprès des payeurs par tous les moyens d'exécution nécessaires.

DÉNOMBREMENT

York South - Weston

ATTENDU :

Les néo-démocrates appuient le dénombrement des électeurs et électrices canadien·ne·s comme un élément essentiel à l'accroissement de la participation démocratique.

La baisse de la participation aux élections au Canada a coïncidé avec la fin du dénombrement des électeurs et électrices en 1997

Lors des quatre élections précédant la fin du dénombrement, la participation moyenne dépassait les 60 %, tandis qu'après l'abolition du dénombrement, elle était de 52 %

IL EST RÉSOLU QUE :

Le dénombrement permettra de s'assurer que les jeunes, les nouveaux Canadiens et Canadiennes et les personnes qui déménagent fréquemment sont bien comptés;

Le recensement physique des personnes est une invitation à participer au processus démocratique et à l'exercice d'un droit de vote démocratique

FAIRE DU CANADA LAÏQUE UNE RÉALITÉ

ATTENDU :

ATTENDU que les Canadiens et les Canadiennes progressistes aspirent à un Canada laïque et inclusif qui assure l'égalité de tous les citoyen·ne·s sans distinction de race, d'ethnie, de nationalité, de classe, de caste, de religion, de croyance, de sexe, de genre, de langue, d'orientation sexuelle, d'identité sexuelle, de caractéristiques sexuelles, d'âge, de santé ou autre.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le Canada retire les symboles de la religion de ses drapeaux, médaillons, médailles, emblèmes, décorations d'État, insignes, récompenses, écoles, tribunaux, assemblées législatives et autres installations et commémorations publiques et qu'il remédie au fait que les seuls jours fériés religieux sont chrétiens. Et afin de démontrer sa volonté de mettre fin au colonialisme, le Canada doit cesser tout soutien à l'évangélisation que ce soit sur son territoire ou à l'étranger. Maintenir le statu quo, c'est réaffirmer qu'un groupe de Canadiens et Canadiennes est intrinsèquement supérieur aux autres, ce qui est du racisme classique.

LE DRAPEAU CANADIEN

Windsor-Tecumseh

ATTENDU :

ATTENDU que le drapeau canadien actuel a été conçu sans aucune contribution, approbation ou reconnaissance des peuples autochtones qui ont été les premiers à habiter cette terre mais dont la terre, les traditions, la culture et les langues leur ont été retirées au cours des générations de colonisation;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le NPD :

Obtienne le consensus de tous les partis pour mettre à jour le drapeau canadien afin d'y intégrer des symboles autochtones;

Travaille avec des artistes des Premières Nations, inuits et métis pour identifier des symboles significatifs à rajouter sur un nouveau drapeau canadien qui symbolise une voie vers la réconciliation et une relation forte et significative de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones.

RÉSOLUTION SUR L'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES D'ÉDUCTIONS ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES PRISONNIÈRES

Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

ATTENDU que les programmes de formation professionnelle pour les détenus, offerts par l'agence gouvernemental CORCAN, sont périmés et n'ont pas été mis à jour depuis des décennies;

ATTENDU que selon la Société John Howards, CORCAN ne fait pas son travail de réintégrer les prisonnières dans la société canadienne;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu qu'un gouvernement NPD, en consultation avec des expert.e.s et des groupes communautaires, réforme le programme CORCAN afin que les prisonnières puissent obtenir la formation à laquelle ils/elles ont droit;

Il est en outre résolu qu'un gouvernement NPD, en collaboration avec les collèges et universités, mette en place un programme d'éducation qui vise à étendre la demande de subvention canadienne pour étudiant.e.s à faible revenu aux détenu.e.s afin qu'ils/elles puissent plus facilement accéder à une éducation durant et après leur incarcération.